



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 n) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
renforcement des capacités statistiques**

Rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur le développement des statistiques

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur les initiatives visant à appeler l'attention sur l'importance du renforcement des capacités statistiques, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Les auteurs du rapport soulignent également les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique et abordent de nouveaux sujets, tels que la révolution des données, qui sont susceptibles d'influer sur les systèmes statistiques nationaux.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur le développement des statistiques

I. Introduction

1. À l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, les chefs d'État, les ministres et autres représentants des pays développés et en développement ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un développement international efficace. À cet effet, ils ont noté la nécessité de cadres de résultats transparents, pilotés par les pays à leur propre niveau et fondés sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats. À l'appui des objectifs généraux de transparence, de responsabilisation et d'obtention de résultats durables, le Forum a entériné un plan d'action mondial pour la statistique soumis à son examen, le Plan d'action de Busan, qui définit cinq domaines prioritaires d'action pouvant contribuer à des améliorations vastes et durables de la capacité statistique des pays. Dans chaque cas, les programmes d'action doivent être accompagnés d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés et de mesurer les résultats obtenus.

2. Le Plan d'action de Busan énonce trois objectifs principaux : a) intégrer pleinement les statistiques dans les prises de décisions; b) promouvoir le libre accès aux statistiques; et c) accroître les ressources pour développer les systèmes statistiques. Les acteurs se sont mis d'accord sur cinq mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Ils décrivent les domaines prioritaires de travail pour se rapprocher de l'objectif d'un système statistique mondial produisant des statistiques de grande qualité, pertinentes pour les responsables politiques, accessibles aux citoyens et compatibles avec les ressources du pays et, si nécessaire, des ressources extérieures. Les cinq champs d'action prioritaires d'action définis par le Plan sont les suivants :

a) Action 1 : renforcer et recentrer les stratégies statistiques nationales et régionales en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de systèmes statistiques qui répondent aux priorités nationales en matière de développement. L'un des objectifs principaux est d'améliorer la capacité de chaque pays de répondre aux besoins nouveaux ou imprévus. Les stratégies doivent être mises à jour pour tenir compte des nouveaux problèmes mais aussi des nouvelles possibilités, et intégrer les activités internationales et nationales de collecte des données;

b) Action 2 : mettre en œuvre des normes de conservation, de documentation et de diffusion des données afin d'élargir l'accès public aux statistiques;

c) Action 3 : élaborer des programmes visant à développer les connaissances et les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les statistiques pour la planification, l'analyse, le suivi et l'évaluation, et de renforcer ainsi la transparence et la responsabilisation et d'améliorer l'accessibilité des statistiques aux niveaux national et international;

d) Action 4 : concevoir et actualiser des instruments de suivi des résultats afin de suivre les résultats de tous les sommets internationaux et forums de haut

niveau. Le suivi rigoureux des initiatives mondiales requiert une collaboration entre les organisations statistiques nationales et internationales. Les documents finaux doivent reconnaître expressément la nécessité de renforcer les capacités statistiques, y compris l'assistance technique, la formation et le soutien financier;

e) Action 5 : s'assurer de la solidité du financement des statistiques et de la prise en considération des nouvelles modalités et des nouveaux acteurs financiers du développement dans les instruments et les méthodes de financement.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique

3. Dans le cadre des mesures prioritaires prises au titre de l'action 1 du Plan d'action de Busan, des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) ont été revues et appliquées. Sous la houlette du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), les pays en développement ont reçu un appui continu dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales. En avril 2014, PARIS21 a lancé officiellement les lignes directrices SNDS2.0, actualisées sur la base de près de dix ans d'expérience et intégrant les meilleures pratiques et les nouveaux besoins nationaux et internationaux en matière de données. Ces lignes directrices traitent également de questions particulières qui concernent les États fragiles, les petits États insulaires en développement, des stratégies sectorielles, infranationales et régionales et d'autres questions, notamment des données ouvertes. Au cours de l'année considérée, le secrétariat de PARIS21 a apporté un soutien direct à 26 pays ou entités régionales dans le traitement, l'examen, l'évaluation et l'appui des stratégies nationales ou régionales afin de nouer des partenariats nationaux et régionaux dans la région d'Asie-Pacifique, en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et au niveau mondial.

4. Afin de renforcer les efforts déployés en matière d'intégration économique régionale, PARIS21 aide également des organismes économiques régionaux à élaborer des stratégies régionales de développement de la statistique. En 2014, des ateliers ont été organisés en coopération avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). PARIS21 a également organisé un forum sur le développement des statistiques dans les petits États insulaires en développement à l'occasion de la troisième Conférence internationale consacrée à ces pays, qui a eu lieu à Apia (Samoa) du 1^{er} au 4 septembre 2014.

5. En outre, dans le cadre de la stratégie actuelle visant à renforcer le traitement des stratégies nationales, PARIS21 a lancé un module de planification des enquêtes et de calcul des coûts qui fournira aux planificateurs des outils supplémentaires permettant notamment de faciliter la création d'un cadre logique national pour les indicateurs et les sources d'information connexes. L'indicateur est attribué à l'enquête ou à l'opération de collecte de données.

6. En outre, les partenaires de développement travaillent en étroite collaboration à l'amélioration des statistiques économiques afin de répondre à la demande croissante des pays à faible revenu. Ces données sont essentielles pour comprendre par quels moyens il est possible d'éliminer la pauvreté et favoriser la croissance des revenus des ménages situés dans la tranche inférieure de 40 % de l'échelle des

revenus. Elles facilitent également les décisions du secteur privé en matière d'investissement ainsi que le fonctionnement des marchés internationaux de capitaux (les informations disponibles indiquent que des statistiques plus fiables font baisser les coûts d'emprunt pour les pays à faible revenu). L'objectif de ce travail sera d'améliorer les données de base des indicateurs économiques au moyen d'une aide financière et technique ciblée.

7. D'autres partenaires se sont révélés très dynamiques dans la conduite d'activités relevant de l'action 1. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de coordonner l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Un financement appréciable a déjà été engagé pour des recherches, des évaluations nationales et un renforcement des capacités, activités coordonnées par des organismes régionaux tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le bureau régional de la FAO pour l'Asie-Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. Ce travail est conforme aux principes énoncés dans le Plan d'action de Busan, étant donné que les priorités de renforcement des capacités statistiques seront définies avec l'établissement de plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales corrélés au processus des stratégies nationales de développement de la statistique. Le volet recherche a connu des progrès importants : plus de 20 sujets de recherche sont en cours de développement, donnant lieu à l'élaboration de documents techniques, de manuels et de supports de formation destinés à guider l'aide et la formation technique dans les pays concernés. En ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national, 20 pays ont déjà reçu un appui dans le domaine de la planification stratégique, des ateliers et séminaires de formation ont été organisés en Afrique et en Asie, des écoles régionales de statistiques ont bénéficié d'un appui et des étudiants africains ont reçu des bourses de longue durée.

8. Par ailleurs, l'Initiative EDGE de production de données factuelles concernant l'égalité des sexes, lancée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, poursuit le travail de mise au point et d'amélioration d'indicateurs de la parité qui sont comparables, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'entreprise, de la possession d'actifs et de la santé (voir E/CN.3/2015/21). ONU-Femmes et la Division de statistique mettent au point, en étroite coopération avec des partenaires essentiels tels que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les commissions régionales de l'ONU et d'autres institutions régionales ainsi que les représentants des systèmes statistiques nationaux, des mesures d'application précises comportant une formation, des lignes directrices internationales et une assistance technique.

9. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créé afin de gérer et d'utiliser au mieux l'information et les ressources géospatiales. Ce Comité a pour objectif de guider les prises de décisions conjointes et de définir des orientations pour la production et l'utilisation des informations géospatiales dans le cadre de plans directeurs nationaux et mondiaux. En août 2014, le Comité a organisé le Forum mondial sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale afin de multiplier les contacts et de définir des pratiques optimales au sein des communautés de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale. Il poursuit sa collaboration avec la Commission de

statistique des Nations Unies en vue d'élaborer un cadre statistico-spatial définissant des normes universelles d'intégration des données statistiques et géospatiales. Ce travail représente un pas en avant dans la création d'une infrastructure mondiale de l'information permettant de mettre en commun plusieurs niveaux de sources de données reliées à un cadre de référence géographique précis, conformément à ce qui a été indiqué pour les actions 2 et 3 du Plan d'action de Busan.

10. Les besoins exprimés au sujet des microdonnées à documenter et à diffuser pour les envoyer aux chercheurs et à d'autres utilisateurs continuent d'augmenter rapidement. Le secrétariat de PARIS21 et la Banque mondiale gèrent toujours deux programmes statistiques de première importance qui génèrent des éléments clefs pour les projets de données publiques du Plan d'action de Busan : le Réseau international d'enquêtes sur les ménages (voir E/CN.3/2015/10) et le Programme statistique accéléré. Ces deux programmes se sont avérés très utiles pour l'amélioration de la documentation et de la diffusion des données. Jusqu'à 2014, le Programme statistique accéléré a fourni une assistance technique et financière dans la documentation de microdonnées et leur diffusion auprès de plus de 70 pays. Depuis peu, cette assistance comprend également un appui à l'élaboration de politiques de diffusion des données dans les pays qui ont pour objectif d'aligner la diffusion des microdonnées issues des enquêtes sur les lois statistiques nationales, ce qui permet d'examiner minutieusement ces lois, et de déterminer si elles présentent un obstacle à l'accès ouvert aux données. De nombreux pays adoptent des politiques particulières autorisant le bureau de statistique national à diffuser des données. Aux côtés de PARIS21 et de la Banque mondiale, AFRISTAT, la Banque africaine de développement, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et d'autres partenaires contribuent à la mise en œuvre du Programme dans plusieurs pays.

11. Le Réseau international d'enquêtes sur les ménages a récemment fourni des outils permettant d'anonymiser les microdonnées afin de favoriser la levée des obstacles qui empêchent l'accès aux données. Les pays expriment fréquemment le souci de garantir la confidentialité des personnes sondées ainsi que la nécessité de gagner leur confiance en s'assurant que les lois et règlements protègent de façon adéquate la confidentialité et la vie privée. Cet outil offre des moyens objectifs de déterminer le risque d'identification des personnes sondées dans des bases de données individuelles, une méthodologie et les moyens d'assurer la confidentialité des informations collectées. L'assistance aux pays est actuellement fournie à titre d'essai : il faudra définir une stratégie spécifique d'appui et de renforcement des capacités qui tienne compte de l'extrême complexité de la question.

12. Les donateurs s'emploient également à intensifier et à renforcer leur appui aux initiatives en faveur du libre accès aux données dans les pays en développement. Durant sa première année d'activité, le Partnership for Open Data (POD) a mené dans une vingtaine de pays en développement plusieurs activités répondant à trois grands objectifs : premièrement, aider les pays en développement à planifier et à mettre en œuvre des initiatives en faveur du libre accès aux données et à gérer ces initiatives; deuxièmement, favoriser la réutilisation des données en libre accès dans ces pays; troisièmement, recueillir davantage d'éléments d'appréciation sur l'incidence du libre accès aux données sur le développement. Une étude exploratoire a été mise au point afin d'établir où en sont les pays en développement en matière de libre accès aux données et de faire le point sur les activités des donateurs dans ce domaine. Elle sera publiée sur le site Web du partenariat Open

Data for Development, qui se chargera de l'actualiser régulièrement. Ce sera là l'une des premières réalisations de cette nouvelle entité, née de la décision prise par la Banque mondiale, en consultation avec l'Open Knowledge Foundation et l'Open Data Institute, qui avaient tous deux bénéficié, la première année, de l'aide du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement aux fins du financement initial du POD, de fusionner ce dernier avec l'action mondiale en faveur du libre accès aux données dans les pays en développement que menaient d'autres organisations sous la direction du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), lequel sera chargé d'administrer la nouvelle entité. Cette fusion devrait permettre au partenariat : a) d'augmenter ses chances de viabilité financière au-delà de la période couverte par le financement du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement; b) d'élargir le champ de ses activités et ses objectifs initiaux; c) de s'étendre aux membres de l'initiative Open Data originelle. Il résultera également de cette fusion une augmentation des ressources globales du partenariat Open Data for Development, qui bénéficiera de fonds du CRDI et du programme Information et réseaux en Asie et en Afrique subsaharienne (IRAAS), en partie financé par le Ministère britannique du développement international.

13. Afin d'appuyer l'action 3 du Plan d'action de Busan, PARIS21 a réuni producteurs et utilisateurs de statistiques lors de plusieurs échanges organisés entre les bureaux de statistique nationaux et divers groupes d'utilisateurs. Au Lesotho, une manifestation de haut niveau a réuni les secrétaires généraux de divers ministères, des directeurs de la planification et des dirigeants d'organisations internationales afin de les encourager à appuyer activement la production et l'utilisation de statistiques et de promouvoir la collaboration dans ce domaine. En Éthiopie, au Malawi, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Zambie, ces échanges ont permis aux utilisateurs de se mobiliser pour contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans les stratégies nationales de développement. Aux Philippines, au Rwanda et en Tunisie, entre autres, plusieurs groupes d'utilisateurs ont été représentés. Ces échanges donnent aux parties prenantes la possibilité de définir des domaines d'action prioritaires afin d'améliorer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques et, ainsi, de favoriser le recours aux statistiques dans le processus décisionnel.

14. Les ateliers d'information sur les microdonnées organisés dans le cadre du Programme statistique accéléré continuent de jouer un rôle crucial dans l'action menée pour accroître l'utilisation des statistiques. Réunissant des producteurs et des utilisateurs de microdonnées issues d'enquêtes, ces ateliers s'adressent à des participants bien ciblés et ont pour objectif d'initier aux statistiques des étudiants d'établissements d'enseignement universitaire ou d'examiner l'utilisation qui est faite des microdonnées dans certains secteurs. Avec l'appui du Programme, plus de 15 pays, dont la Colombie, l'Ouganda, le Rwanda, l'Uruguay et Sri Lanka, ont organisé un atelier d'information réunissant diverses parties intéressées en vue d'évaluer la disponibilité des données et les méthodes utilisées pour calculer les principaux indicateurs de suivi.

15. À sa quarante-cinquième session, en mars 2014, la Commission de statistique a créé le Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (voir E/CN.3/2015/4), qu'elle a prié de réaliser un inventaire des travaux relatifs aux mégadonnées actuellement menés par les bureaux de statistique nationaux, de fournir des exemples d'utilisation des mégadonnées dans la production de statistiques officielles, de répondre aux

préoccupations relatives aux méthodes, aux ressources humaines, à la qualité des données et à leur confidentialité, et d'élaborer des directives aux fins de la classification des différentes sources de mégadonnées. Le Groupe de travail mondial est composé de 28 membres issus des bureaux de statistique nationaux de pays développés ou en développement, ainsi que de diverses organisations régionales ou internationales. Pour donner suite à la demande de la Commission de statistique, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Bureau national des statistiques de la Chine ont organisé conjointement une conférence internationale de trois jours sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, qui s'est tenue à Beijing du 28 au 30 octobre 2014. Dans la foulée de cette conférence, le Groupe de travail mondial a tenu sa première réunion. Après examen de son mandat et de son programme de travail pour 2015, il a décidé de créer neuf équipes spéciales qui se pencheront sur les questions suivantes : a) la formation, les compétences et le renforcement des capacités; b) l'utilisation des mégadonnées aux fins du suivi des objectifs de développement durable; c) les activités d'information et de communication sur les mégadonnées; d) les données de la téléphonie mobile; e) les données des médias sociaux; f) l'imagerie satellitaire; g) l'accès aux données et les partenariats; h) les questions transversales, la classification, les cadres de référence et la taxonomie; i) la coordination générale de l'ensemble des équipes spéciales. La Banque mondiale et le Mexique ont accepté de diriger conjointement l'équipe spéciale consacrée à l'utilisation des mégadonnées aux fins du suivi des objectifs de développement durable. Chaque équipe spéciale établira son programme de travail et son calendrier et définira ses objectifs en étroite consultation avec l'équipe de coordination. Le Groupe de travail mondial présentera un rapport à la Commission de statistique à sa quarante-sixième session, en mars 2015, et invitera à cette occasion les membres de la Commission à exprimer leurs vues sur : 1) son mandat; 2) les équipes spéciales proposées; 3) les résultats de l'inventaire des travaux relatifs aux mégadonnées en cours dans les bureaux de statistique nationaux, réalisé au moyen d'une étude menée conjointement par la Division de statistique et la Commission économique pour l'Europe; 4) l'importance d'appuyer des projets pilotes dans les pays en développement afin d'étudier la possibilité d'exploiter certaines sources de mégadonnées en statistique officielle.

16. Par ailleurs, le Programme de recherche stratégique de la Banque mondiale et son programme relatif aux innovations dans le domaine des mégadonnées et de l'analytique au service du développement (Innovations in Big Data and Analytics for Development) financent actuellement un projet qui vise à évaluer de nouvelles techniques permettant d'estimer certaines variables socioéconomiques à partir d'enregistrements des données de communications (métadonnées tirées de l'utilisation des téléphones mobiles). L'objectif de ce projet, mené en collaboration avec Data Pop Alliance, nouvelle initiative mondiale lancée conjointement par la Harvard Humanitarian Initiative, le Media Lab du Massachusetts Institute of Technology et l'Overseas Development Institute, est de déterminer si ces techniques d'exploitation des mégadonnées peuvent permettre de mesurer efficacement la pauvreté et les inégalités, et de faire avancer la réflexion conceptuelle, empirique et méthodologique sur la possibilité de les utiliser pour mesurer la pauvreté dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

17. PARIS21 publie chaque année un rapport des partenaires sur le soutien aux activités statistiques, qui dresse le bilan des ressources consacrées aux systèmes statistiques. Instrument essentiel d'information sur les activités menées au titre de

l'action 5 du Plan d'action de Busan, ce rapport donne un aperçu de l'aide qui continue d'être apportée aux fins du développement des statistiques dans le monde entier et offre un panorama des grandes tendances dans ce domaine. Le dernier rapport en date, publié en 2013, présente les principales constatations suivantes : a) l'aide consacrée aux activités statistiques a atteint 394 millions de dollars des États-Unis en 2013; b) près de 90 % de cette aide finance des activités qui s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales de développement de la statistique, contre 32 % en 2011; c) une grande partie de l'aide mondiale apportée aux activités statistiques provient encore d'un nombre très restreint de fournisseurs.

18. S'inspirant de la pratique établie à l'échelon international dans le cadre de la préparation des rapports des partenaires sur le soutien aux activités statistiques, PARIS21 a lancé un projet pilote de rapports de pays sur le soutien aux activités statistiques. Placée sous direction nationale, cette initiative vise à recueillir toutes les données relatives au financement du système statistique d'un pays donné, que les fonds proviennent de ressources intérieures ou de l'aide extérieure. À ce jour, elle a été mise en œuvre dans six pays d'Afrique : le Bénin, le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi et le Sénégal.

III. Nouvelles questions relatives au programme de développement pour l'après-2015

19. À la fois ambitieux et réalistes, les objectifs et cibles proposés au titre du programme de développement pour l'après-2015 requièrent des systèmes statistiques réactifs qui permettent de suivre de près les progrès accomplis par les pays vers le développement dans un nombre de domaines problématiques et prioritaires bien plus large et varié que ce n'était le cas dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est vrai que cela alourdira considérablement la charge qui pèse sur les systèmes statistiques nationaux, mais l'action menée aux échelons national et international en faveur du développement visant avant tout à promouvoir le bien-être de tout un chacun, il est impératif que personne n'en soit exclu et qu'il soit tenu compte de tous. C'est pourquoi il faut que des données pertinentes et utiles soient disponibles et consultables rapidement dans la forme désirée, dans le respect du principe de confidentialité s'il y a lieu. Les systèmes statistiques nationaux joueront un rôle capital dans la mise en œuvre de la révolution des données à l'échelle des pays, mais les partenariats multilatéraux, la coopération et la coordination seront également essentiels pour que cette révolution soit effective aux niveaux local, national, régional et international. Il n'en faudra pas moins pour renforcer les capacités et consolider les systèmes statistiques nationaux afin que la bonne information soit communiquée au bon moment, aux bonnes personnes.

20. Afin de mettre en évidence l'importance cruciale des données dans la réalisation de tout nouvel ensemble d'objectifs, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé un Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable (voir E/CN.3/2015/3). Ce dernier devait présenter un rapport avant la fin d'octobre 2014 aux fins de l'établissement du rapport de synthèse du Secrétaire général sur l'après-2015 et donner des avis sur la portée pratique d'une révolution des données au service du développement, ses moyens de financement et ses incidences potentielles sur les institutions et la gouvernance. Le Groupe consultatif d'experts indépendants

a récemment publié un rapport intitulé « A World That Counts: mobilising the Data Revolution for sustainable development », dans lequel il formulait cinq grandes recommandations sur les mesures à prendre pour faire progresser la révolution des données, à savoir :

- a) Arrêter des principes et des normes au niveau mondial;
- b) Mettre en commun des moyens techniques et des innovations au service du bien commun;
- c) Investir de nouvelles ressources dans le renforcement des capacités;
- d) Montrer la voie pour assurer la coordination et la mobilisation;
- e) Mettre à profit des gains rapides dans le domaine des données relatives aux objectifs de développement durable.

21. Dans le cadre du projet de PARIS21 intitulé « L'information pour une révolution des données », un plan d'action pour une révolution des données est en cours d'élaboration, sa publication étant prévue au printemps 2015, au titre des préparatifs de l'Assemblée générale, qui devrait marquer, en septembre, l'adoption et le lancement du nouveau programme de développement. Il s'agit de définir un vaste programme de mesures visant à aider les pays en développement à relever les défis posés par le programme de développement pour l'après-2015 et répondre aux besoins statistiques découlant des objectifs de développement durable. Fondé sur les informations recueillies et analysées au titre du projet « L'information pour une révolution des données », le plan d'action a pour objectif d'aider les pays à gérer et à surmonter les problèmes auxquels ils se heurtent quand ils cherchent à améliorer la disponibilité et l'exploitation des données aux fins de leur développement. Il fera fond sur les travaux déjà réalisés, ainsi que sur certains documents, notamment le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants. Bien que conçu pour les besoins du programme de développement pour l'après-2015, le plan d'action met l'accent sur le renforcement des capacités et la mise en place des infrastructures et des systèmes nécessaires pour relever les défis qui se poseront au cours des 15 prochaines années dans le domaine des données. Son objectif est donc de définir quelles activités entreprendre, comment et avec qui, et quel en sera le coût. Le projet a également permis de dresser une liste des nouvelles technologies et sources de données et des nouveaux modèles d'organisation qui peuvent contribuer à résoudre les problèmes, réduire les coûts et améliorer l'efficacité des systèmes statistiques dans les pays en développement. Une métabase a également été conçue pour rassembler un large éventail de métadonnées relatives aux capacités statistiques des pays développés et en développement. Capable de produire des profils de pays présentant des informations dans six domaines (accès aux données, innovations, délai d'obtention des données, rationalité des méthodes, cadre institutionnel et utilisation des données), elle sert à la fois de référence et d'outil de suivi des progrès accomplis avec le temps.

22. PARIS21 a consulté plusieurs partenaires, parties prenantes et experts sur les constatations initiales du projet et continuera de solliciter des contributions tout au long de la phase d'élaboration finale du plan d'action, dans le cadre de dialogues multipartites organisés à l'échelle mondiale, les consultations avec les pays participants et les parties concernées étant au cœur du projet.